

<https://enseignants.se-unsa.org/Bilan-social-du-ministere-qui-sont-les-agreges>



# Bilan social du ministère : qui sont les agrégés ?

- Je suis... - Prof de lycée - collège - Je suis agrégé-e -

Date de mise en ligne : lundi 24 janvier 2022

---

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

---

Le bilan social pour l'année scolaire 2020-2021 a été publié par le ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports . Il s'agit d'un ensemble de données chiffrées et de statistiques permettant de connaître les personnels de l'Éducation Nationale : l'âge, la carrière, les rémunérations et les différences liées au sexe, aux corps ou au lieu d'enseignement. Qu'en est-il pour les agrégés ?

### Les effectifs

En 2020/2021, on recensait 51 929 agrégés soit 480 de plus que l'année dernière. Cette part progresse aussi bien chez les hommes (+215) que chez les femmes (+265). Ces dernières sont, et restent, majoritaires dans le corps puisqu'elles représentent 53,5 % de l'effectif global.

Dans le privé, même constat : le nombre des agrégés augmente (+ 52). La part des femmes est également majoritaire, elles représentent 55,7%.

### Qui sont les agrégés ?

Chez les agrégés, à l'inverse des autres corps (PLP mis à part), les enseignants de moins de 40 ans sont proportionnellement moins nombreux que ceux des tranches d'âge supérieurs.

Aussi, un tiers des agrégés du second degré avait plus de 50 ans avec un âge moyen de 45,5 ans.

7 % des enseignants appartiennent à ce corps.

Les agrégés enseignent en moyenne 16,2 heures (hommes) et 15,8 heures (femmes), chiffres en hausse, surtout chez les femmes. Les agrégés sont ceux ayant le plus d'heures supplémentaires annualisées par rapport aux autres corps : 2,5 en moyenne pour les hommes, 1,9 pour les femmes.

Leur âge moyen de départ à la retraite est de 62,9 ans. Ce chiffre est inchangé par rapport à l'an dernier.

### Où enseignent les agrégés ?

Les enseignants agrégés sont affectés majoritairement en lycée général : 56,8 % (en légère baisse par rapport à l'an dernier). À l'inverse, la part des agrégés affectés en collège augmente légèrement : + 1 point soit une proportion d'agrégés affectés en collège à hauteur de 21,9%.

Pour les autres, 0,7 % se retrouvent en lycée professionnel, 9% en CPGE (deux fois plus d'hommes que de femmes) et 11,1% en STS. Les agrégés affectés sur plusieurs établissements sont en baisse par rapport à l'année dernière : - 569.

Les agrégés enseignent en éducation prioritaire dans une moindre proportion que les autres corps : 5 % contre 18 % pour les certifiés et 15 % pour les professeurs d'EPS.

### La carrière

Côté avancement et promotions, 26% des agrégés ont accédé à la hors-classe contre 25% pour les enseignants certifiés et d'EPS et 29% pour les PLP.

Pour la classe exceptionnelle, il n'y a pas de différence significative entre les corps. En effet, le taux de promotion à la classe exceptionnelle oscille entre 6 et 7%.

Le temps partiel ou les quotités de service incomplètes augmentent de façon significative. En un an, on passe de 3,8 % à 5,2% des agrégés et de 9,8 % à 11,6% des agrégées.

## Bilan social du ministère : qui sont les agrégés ?

---

La liste d'aptitude a permis la nomination de 363 enseignants agrégés. Néanmoins, c'est bien le concours interne qui reste le mode d'accès privilégié à ce corps pour les enseignants. En effet, en 2020, 923 candidats ont été admis aux concours internes de l'agrégation.

### La rémunération

En matière de rémunération, le bilan social tente une comparaison des corps selon plusieurs critères : salaire mensuel moyen brut, part de primes, salaire mensuel net moyen en équivalent temps plein.

Le ministère évalue la rémunération brute moyenne des agrégés à 4 345€ dont 762 € de prime (en hausse par rapport au montant de l'année dernière qui était de 4 266 €), et à 3 625€ (contre 3 547 € l'année dernière) en net équivalent temps plein.

À titre de comparaison, pour les certifiés, elle est de 3 285 € bruts, dont 473 € de primes et un salaire net équivalent temps plein à 2 737 €.

À noter, 8 agrégés et professeurs de chaire supérieure sur 10 font partie des 20 % des salaires les plus élevés au sein du ministère de l'Éducation nationale.